

MERCREDI 15 FEVRIER 2012 : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR LE BILAN DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les conclusions du Grenelle de l'environnement intervenues en octobre 2007 se sont traduites par 268 engagements. Elles ont donné lieu à deux lois, dont une de programmation sur laquelle le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a donné un avis, ainsi qu'à d'autres mesures contractuelles ou réglementaires. Plusieurs exercices d'évaluation systématique de la mise en oeuvre des engagements du Grenelle ont déjà été menés par le Parlement et le Gouvernement. Le Premier ministre a souhaité le 18 juillet 2011 que le CESE puisse contribuer de manière originale et complémentaire à ces bilans : cela sera fait sous la forme d'un avis.

Le CESE se prononce pour une relance du processus qui préserve les acquis du Grenelle et crée les conditions d'un nouveau modèle économique, tourné vers le développement durable. Il devra réduire les inégalités sociales et générer de l'emploi, tout en respectant l'environnement et les ressources naturelles. Le Conseil illustre ce choix par des propositions pour anticiper les ruptures, gérer les transitions, faciliter des choix clairs et efficaces. Pour le CESE, le processus du Grenelle de l'environnement a créé une véritable dynamique en faveur de l'environnement, dans le cadre notamment d'une « gouvernance à cinq » inédite. « Cette « gouvernance à cinq » a favorisé le dialogue, l'appropriation des enjeux et a permis l'expression d'une profusion de propositions. Mais le Grenelle reste un processus collectif fragile, qui s'essouffle progressivement et les évolutions récentes font craindre la remise en cause d'engagements emblématiques : nous plaidons donc pour une préservation des acquis du Grenelle et une relance du processus. C'est dans ce sens que vont nos préconisations », ajoute Pierrette Crosemarie, rapporteure de l'avis.

Créer les conditions d'une nouvelle dynamique des acteurs, pérenne et productive

Dans son avis, le CESE identifie quatre leviers principaux pour créer les conditions d'une nouvelle dynamique des acteurs, pérenne et productive : la stimulation de la dynamique au niveau national ; la création d'une nouvelle dynamique au niveau territorial notamment en simplifiant les instances consultatives ; le développement des droits environnementaux et ce particulièrement dans le cadre professionnel. « Enfin, nous devons prendre conscience que le développement durable est l'affaire de tous. Au-delà de la notion même d'environnement, c'est celle de développement durable qui doit être intégrée dans l'éducation et la formation dès l'enfance et tout au long de la vie » complète Pierrette Crosemarie.

Mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production, la consommation et les comportements de tous les acteurs.

« Nous devons changer notre modèle économique pour anticiper les ruptures et gérer les transitions : c'est la condition sine qua none pour que les objectifs environnementaux soient réellement pris en compte par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de notre pays », ajoute Pierrette Crosemarie. Cela passe notamment pour le CESE par l'encouragement des modes de production agricoles durables ; le développement de nouvelles filières - notamment industrielles ; la gestion dans la durée des transitions du bâtiment en accompagnant les transformations nécessaires ; ou la traçabilité sociale et environnementale des produits et des services. « Nous préconisons également la lutte contre la précarité énergétique des ménages. Cela passe par plusieurs points parmi lesquels le

déploiement du programme « Habiter mieux », l'égal accès à tous à l'électricité ou la réalisation d'un plan européen contre la précarité énergétique » détaille Pierrette Crosemarie.

Mobiliser les financements et la fiscalité

Pour Pierrette Crosemarie, « il est indispensable de repenser la fiscalité impactant l'environnement pour donner un second souffle au Grenelle. Les prélèvements et les dépenses fiscales doivent ainsi être réorientés vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Mais cette réflexion ne peut se faire sans une réflexion sur la fiscalité dans son ensemble, liant efficacité économique, justice fiscale et urgence écologique. A ce titre le CESE peut avoir un rôle important à jouer. ».

L'avis préconise également la construction d'une fiscalité environnementale économiquement et socialement acceptable, prenant en compte la capacité contributive des contribuables ou la compétitivité des entreprises. Sans oublier la recherche de financements innovants, notamment dans le cadre de la création d'une taxe sur les transactions financières dont le produit pourrait contribuer au fond vert, à la mise en place d'un socle de protection sociale mondial et à l'aide au développement.

Définir des priorités combinant efficacités environnementale, économique et sociale

Pour Pierrette Crosemarie, « la pérennité des engagements pris lors du Grenelle passera aussi par notre capacité à mettre en place des indicateurs de développement durable qui permettent d'évaluer les différentes réalisations. Et au-delà de faire, il est tout aussi important de faire savoir ! ». Parmi les propositions de cet avis, l'amélioration de la relation « santé-environnement » grâce notamment à des mesures plus précises des pollutions ; ou le renforcement du rôle de la société civile dans les stratégies européennes et internationales de la France. « Et là encore, le CESE a un rôle prépondérant à jouer », conclut Pierrette Crosemarie.

L'avis a été voté ce jour avec 192 votants, 180 votes pour, 12 abstentions.

Contact presse :

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com

Charles SAVREUX

01.44.69.54.12

07.77.26.24.60

charles.savreux@clai2.com